

PORTRAIT DE SÉCURITÉ URBAINE DE SAINT-LÉONARD

2010 - 2020

Un regard rétrospectif commun
pour une vision stratégique
éclairée

Auteur

Francis Joël Tchenkeu

Contribution

Sabrina Fauteux – A

Éditeur

Concertation Saint-Léonard

Remerciements

De sincères remerciements sont adressés à l'équipe du PDQ 42. Elle a montré un grand intérêt à la réalisation de ce travail. Aussi a-t-elle apporté sa franche collaboration dans la facilitation de la collecte et l'accès à certaines données sur la criminalité du PDQ 42.

Référence suggérée

Tchenkeu, F. (2022). *Portrait de sécurité urbaine de Saint-Léonard 2010-2020 : Un regard rétrospectif commun pour une vision de prévention éclairée*. Concertation Saint-Léonard. Montréal

ISBN (Papier) : 978-2-9820849-0-2

ISBN (PDF) : 978-2-9820849-1-9

Dépôt légal : 2^e trimestre 2022

Bibliothèque et Archives du Québec

© Concertation Saint-Léonard

Table des matières

Table des matières	2
Liste des figures	4
Liste des tableaux	5
Terminologies	6
Avant-propos	8
Introduction	9
Objectifs de l'étude	9
Collecte et traitement des données	9
Limites de l'étude	9
Plan de l'étude	10
Breve présentation de l'arrondissement de Saint-Léonard	11
Crimes contre la personne	12
Homicides	12
Tentatives de meurtre	13
Voies de fait	13
Agressions sexuelles	14
Autres infractions contre la personne	14
Violences	15
Crime contre la propriété	16
Crimes d'incendie	16
Introductions par effraction	16
Vols de véhicules à moteur	16
Vols simples	17
Vols de – 5000 \$	17
Possession des biens volés	17
Fraudes	18
Méfaits	18
Enfreintes aux autres lois et règlements	19
Prostitution	19
Infractions relatives aux armes à feu	19
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	19
Autres infractions au code criminel	20
Infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux; et provenance des suspects des crimes	20
Infractions en lien aux drogues et autres substances	20

Infractions aux lois fédérales	20
Infractions aux lois provinciales	21
Infractions aux règlements municipaux	21
Provenance des suspects des crimes	21
Points chauds et accident de la circulation	22
Points chauds	22
Accident de la circulation	22
Conclusion	23
Enjeux principaux	23
Crime contre la personne	23
Crime contre la propriété	23
Enfreintes autres lois et règlements	24
Infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux	24
Violences, suspect des crimes et accident de la circulation	24
Recommandations	25
Références bibliographiques	26
Annexe	28

Liste des figures

Figure 1. Carte de l'arrondissement de Saint-Léonard	11
Figure 2. Tendances des homicides 2010 – 2020	12
Figure 3. Bilan des homicides à Saint-Léonard et dans ses arrondissements voisins 2016 - 2020.....	12
Figure 4. Tendances des homicides (Saint-Léonard vs Montréal 2010-2020)	12
Figure 5. Tendances des tentatives de meurtre 2010 - 2020.....	13
Figure 6. Tendances des homicides et tentatives de meurtre 2010-2020	13
Figure 7. Tendances des voies de fait 2010 - 2020	13
Figure 8. Tendances mensuelles des voies de fait 2019 et 2020	13
Figure 9. Tendances des agressions sexuelles 2010 - 2020	14
Figure 10. Tendances des vols qualifiés 2010 - 2020.....	14
Figure 11. Tendances mensuelles des agressions armées 2019 et 2020.....	14
Figure 12. Tendances des autres infractions contre la personne 2010 - 2020.....	14
Figure 13. Tendances de la relation victime-suspect de violence 2017 et 2019.....	15
Figure 14. Moyenne de la relation victime-suspect de violence 2017 et 2019.....	15
Figure 15. Tendances des victimes de violences 2017 et 2019	15
Figure 16. Moyenne des victimes de violence selon l'âge en 2017 et 2019	15
Figure 17. Tendances des crimes d'incendie 2010 - 2020	16
Figure 18. Tendances des introductions par effraction 2010 - 2020.....	16
Figure 19. Tendances des vols de véhicules à moteur 2010 - 2020.....	16
Figure 20. Tendances des vols simples 2010 - 2020.....	17
Figure 21. Tendances mensuelles des vols de -5000 \$ (2019 -2020)	17
Figure 22. Tendances de biens volés 2010 -2020	17
Figure 23. Tendances des fraudes 2010 - 2020.....	18
Figure 24. Moyenne des différentes fraudes 2019 et 2020	18
Figure 25. Tendances des méfaits 2010 -2020	18
Figure 26. Tendances de la prostitution 2010 - 2020	19
Figure 27. Tendances des infractions relatives aux armes à feu 2010 -2020.....	19
Figure 28. Tendances des infractions contre l'administration de la loi et de la justice 2010 -2020.....	19
Figure 29. Tendances des autres infractions au Code criminel 2010 - 2020	20
Figure 30. Tendances des infractions en lien aux drogues et autres substances 2010 - 2020.....	20
Figure 31. Tendances des infractions aux lois fédérales 2010 - 2020	20
Figure 32. Tendances Infractions aux lois provinciales 2010 – 2020.....	21
Figure 33. Tendances aux règlements municipaux 2010-2020.....	21
Figure 34. Provenance des suspects de crimes en 2017 et 2019.....	21
Figure 35. Cartographie des points chauds des crimes contre la personne subis par les jeunes.....	22
Figure 36. Accidents de la circulation 2017 et 2019	22
Figure 37. Proportion des crimes contre la personne 2018-2020	23
Figure 38. Proportion des crimes contre la propriété 2018-2020	23
Figure 39. Proportion des enfreintes autres lois et règlements 2018-2020	24
Figure 40. Proportion des infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux 2018 - 2020.....	24
Figure 41. Identification du PDQ 42 dans la carte des PDQ du SVPM.....	28

Liste des tableaux

Tableau 1. Données sur la criminalité et la violence à Saint-Léonard 2010-2020	29
Tableau 2. Exemples de poids utilisés pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité.....	30

Terminologies

Autres infractions au Code criminel : prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite, activités liées au terrorisme et autres crimes (Ministère de la Sécurité publique, 2016, p. 44) .

Agression sexuelle : est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001, p. 22). Dans toutes les formes d'agression sexuelle, une condition nécessaire est que la victime n'ait pas consenti aux gestes sexuels commis, qu'elle était incapable d'y consentir ou de les refuser, ou encore qu'elle n'avait pas l'âge de consentir (*Rapport québécois sur la violence et la santé*, 2018, p. 58).

Crime : infractions punissables au terme du Code pénal et causant un dommage évident à autrui. Cette définition restrictive concentre l'attention sur les crimes contre la personne et contre la propriété. La liste suivante donne une assez bonne idée de ce dont il s'agit : vol (cambriolage, vol de véhicules à moteur, vol avec violence, escroquerie), vandalisme, agression, coups et blessures, viol, enlèvement et homicide (Cusson, 1983, p. 26).

Diagnostic de sécurité : études ayant pour but d'établir, dans un territoire donné, le rapport entre les besoins en matière de sécurité, les moyens et les actions pour y faire face. Il doit renseigner sur les problèmes de sécurité actuels en montrant que les difficultés réelles peuvent parfois être différentes des perceptions qu'en ont la population ou les personnes-ressources. Dans ce sens, le diagnostic est un outil qui doit permettre de mieux orienter les initiatives de prévention de sécurité et formuler une stratégie d'action dans le domaine, tout en renforçant le partenariat ainsi que la participation des habitants dans la coproduction de la sécurité. (Alvarez, 2006)

Enquête de victimisation : elle a pour objectif d'évaluer et de décrire les infractions (vols ou tentatives, actes de vandalisme, escroqueries et arnaques, menaces et injures, violences physiques et sexuelles) dont sont victimes les ménages et les individus. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie, car les victimes ne déposent pas toujours plainte. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non-victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité. (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2019, p. 1)

Indice de gravité de la criminalité : mesure permettant de suivre les changements de la gravité des crimes déclarés par la police au Canada en tenant compte à la fois du nombre de crimes déclarés dans un secteur de compétence donné et de la gravité relative de ces crimes. Il renseigne non seulement sur le volume de crimes qui viennent à l'attention de la police, mais aussi sur la gravité de ces crimes. Le principe à la base de l'Indice de gravité de la criminalité consistait à donner plus de poids aux crimes plus graves qu'aux crimes moins graves. Ainsi, les variations des crimes plus graves auraient un effet plus marqué sur l'Indice que sur le taux de criminalité traditionnel (Wallace et al., 2009, p. 10).

Infractions contre l'administration de la loi et de la justice : regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu (Ministère de la Sécurité publique, 2016).

Infractions contre la personne : regroupe les crimes qui portent atteinte à l'intégrité d'une personne ou sont susceptibles de le faire : homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié ou extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne (Ministère de la Sécurité publique, 2016).

Infractions contre la propriété : crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait (Ministère de la Sécurité publique, 2016, p. 44).

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants : (loi réglementant certaines drogues et autres substances) Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, production, ordonnances médicales, autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et certaines infractions à la Loi sur les aliments et drogues (Ministère de la Sécurité publique, 2016).

Méfais : commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien (Code criminel, article 430 (1)).

Sécurité urbaine : elle se distingue par ses deux dimensions (objective et subjective). Visant la cohésion sociale, son champ d'application est large et tient notamment compte de l'ensemble des mesures prises afin de garantir aux citoyens, un cadre de vie sûr et limiter les risques de criminalités, violences, accidents (circulation et incendies) ; et pour améliorer sentiment d'insécurité.

Sentiment d'insécurité : Il s'agit du niveau de sécurité ressenti par la population d'une localité autant dans les domiciles que dans les espaces publics et de leur perception des mesures de prévention.

Violence : la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations (OMS, 2002, p. 5)

Vision stratégique : présente une image du développement et de l'avenir souhaité d'une collectivité pour un horizon de planification à long terme, soit 15 à 20 ans ou plus. Cette vision est commune et partagée et elle annonce les intentions de la collectivité sur ce qu'elle entend accomplir à travers sa démarche de développement durable. (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)

Voies de fait : consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Les voies de fait de niveau 1 sont moins susceptibles de causer des blessures. Les voies de fait de niveau 2 sont commises avec une arme ou causent des lésions corporelles. Les voies de fait de niveau 3 blessent, mutilent, défigurent la victime ou mettent sa vie en danger (Ministère de la Sécurité publique, 2016, p. 44).

Avant-propos

Concertation Saint-Léonard est un organisme à but non lucratif. Sa mission principale est de rassembler les citoyens, les groupes et les organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise. La Table de concertation travaille dans un esprit de collaboration autour des problématiques précises interpellant la communauté. Afin de bien saisir les intérêts et la réalité des parties prenantes, Concertation Saint-Léonard crée des mécanismes participatifs, permettant à tous de s'exprimer et d'être entendus. Plus encore, dans l'intérêt d'avoir un impact positif et significatif, des espaces inclusifs créés permettent aussi de mieux comprendre les enjeux du territoire, tout en mobilisant le milieu.

La présente étude s'adresse principalement aux citoyen.nes, élu.es locaux et divers intervenants communautaires de l'arrondissement de Saint-Léonard. Elle a été élaborée dans le souci de mieux éclairer les divers acteurs sur la sécurité urbaine dans l'arrondissement ; et de mettre à la disposition des diverses parties prenantes, un outil objectif de réflexion. Ce, en vue de mieux préparer le prochain Forum citoyen en sécurité urbaine de Saint-Léonard. L'étude dresse un état des lieux de la sécurité urbaine à Saint-Léonard et en dégage les principaux enjeux. Suivant une démarche d'analyse longitudinale, les données des onze dernières années (2010-2020) en matière de criminalité et d'accident de la circulation à Saint-Léonard ont été examinées. Le vœu ultime étant de poser un regard rétrospectif commun sur les enjeux de sécurité urbaine, afin d'inscrire l'arrondissement de Saint-Léonard dans une démarche de **prévention fondée sur la connaissance**¹.

¹ « **Prévention fondée sur la connaissance** : approche de prévention qui vise à asseoir l'action sur la connaissance de tous les aspects des problématiques visées (la réalité des faits) et non de considérations autres, telles que des orientations politiques. Cette approche repose sur un ensemble de données qui peuvent notamment résulter d'un procédé et/ou d'un outil particulier, tel qu'un diagnostic de sécurité, une enquête (par exemple de victimisation) ou encore un observatoire. Elle inclut également une démarche fondée « sur la preuve » (evidence-led ou evidence-based), qui intègre les résultats d'évaluations rigoureuses. » d'après de CIPC (2008, p. 253) tiré de Welsh & Farrington (2007)

Introduction

Cette étude est réalisée en prélude au prochain Forum citoyen en sécurité urbaine de l'arrondissement de Saint-Léonard. Elle a pour but de permettre aux citoyen.nes, intervenant.es communautaires et élu.es locaux de Saint-Léonard d'avoir un portrait objectif et contextuel de l'état des lieux de leur arrondissement en matière de sécurité urbaine.

Approche méthodologique

Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est de dresser l'état des lieux en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement de Saint-Léonard et de dégager les principaux enjeux. Par l'analyse des données secondaires de la période 2010-2020², l'étude se fonde sur une approche longitudinale en examinant précisément l'ampleur et les tendances en matière de criminalité ; et d'accidents de la circulation.

Collecte et traitement des données

La majorité des données ont été collectées en se rapprochant des services du Poste de Quartier 42 (PDQ 42) d'une part, et d'autre part ; sur le portail internet du Service de police de la Ville de Montréal (SVPM). Il s'agit notamment des rapports annuels du SVPM (2010-2020) présentant ; des données statistiques sur la criminalité dans l'ensemble de la ville de Montréal et dans ses divers postes de quartier.

N'ayant pu avoir accès à une base de données du SVPM, celle pour cette étude a été constituée manuellement et laborieusement à partir du tableur Excel (voir Tableau 1 en annexe). Les différents graphiques montrant l'évolution et les tendances de la criminalité à Saint-Léonard ont par conséquent été conçus avec le même outil (logiciel Excel). Il a en outre

été utile pour estimer la fiabilité des courbes de tendance et générer leur coefficient de détermination.

Limites de l'étude

Étant destinée prioritaire au grand public et au vu de l'absence des données récentes du recensement de population, cette étude a fait le choix délibéré de ne pas forcément présenter les mesures en taux de criminalité ou en indices de gravité de la criminalité. Les mesures de la criminalité seront plutôt présentées en quantités effectives, en proportions et en moyennes.

L'une des principales limites de cette étude est qu'elle ne tient pas compte de la perception citoyenne en matière de sécurité urbaine, l'action des organismes intervenants dans la prévention à la criminalité ; et des dispositifs de prévention contre d'éventuels incendies, catastrophes et attaques terroristes.

Le rapport annuel 2021 du SVPM n'est pas encore disponible au moment de la réalisation de l'étude, d'où l'absence des données de l'année 2021. L'absence de données (2018 et 2020) sur la sécurité routière ; et les informations sur les victimes et les suspects d'actes criminels peuvent être également relevés. Cela est dû à la fréquence bisannuelle

² (SVPM, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018a, 2018b, 2019, 2019, 2020a, 2020b, 2021)

de la publication des profils de criminalité du PDQ 42. Dans les divers rapports annuels du SVPM consultés, aucune mention n'a été retrouvée sur des données concernant les violences auto-infligées graves (suicides et tentatives de suicide). Cette étude ne tient pas également compte des infractions relatives à la conduite d'un véhicule³.

Aussi, il a été parfois constaté des divergences entre les données sur la criminalité issues des rapports annuels (2019 et 2020) du SVPM et celui du *portrait de la criminalité ciblé par catégorie d'âge des victimes et suspects du Poste de quartier 42 du 1er janvier 2019 au 30 juin 2021*. Les données de l'année 2020 ont certainement été influencées (négativement ou positivement) par les restrictions et le confinement dus à la COVID-19.

Plan de l'étude

Ce portrait de sécurité urbaine de Saint-Léonard se présente en sept principales parties. Dans un premier temps, une brève présentation de l'arrondissement a été faite. Ensuite, les cinq points sont consacrés à l'analyse de données sur la sécurité urbaine :

-crimes contre la personne (homicides, autres infractions entraînant la mort,

tentatives de meurtre, voies de fait, agressions sexuelles, vols qualifiés, et autres infractions contre la personne);

-crimes contre la propriété (crimes d'incendie, introductions par effraction, vols de véhicules à moteur, vols simples, possession de biens volés, fraudes, et méfaits);

-Autres infractions au Code criminel (prostitution infractions relatives aux armes à feu, infractions contre l'administration de la loi et de la justice, et autres c.cr.);

-Autres lois et règlements (loi réglementant certaines drogues et autres substances, infractions aux lois fédérales, infractions aux lois provinciales, et règlements municipaux);

-points chauds et accidents de la circulation.

Enfin, dans la conclusion les divers enjeux de sécurité urbaine de Saint-Léonard sont dégagés et des recommandations ont été formulées. Ce, afin d'améliorer la compréhension du contexte sécuritaire et de mieux orienter la vision stratégique de l'arrondissement en matière de sécurité urbaine.

³ Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un

véhicule (Ministère de la sécurité publique, 2016, p. 44)

Brève présentation de l'arrondissement de Saint-Léonard

Situé à l'Est de la ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard a une superficie de 13,5 km². Étant encerclé par six autres arrondissement, Saint-Léonard est enclavé. Ainsi est-il délimité au Nord par Montréal-Nord ; au Nord-est par Rivière-Des-Prairies ; au Sud par Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie ; à l'Ouest par Saint-Michel ; et enfin à l'Est par Anjou.

Fondée en avril 1886, la municipalité de la *paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice* change de statut et de dénomination successive, en 1962 *ville de Saint-Léonard* et enfin, en 2002 *arrondissement de Saint-Léonard*. Le territoire est d'abord un espace rural et l'économie repose sur l'agriculture (1886-1950). Les premiers habitants sont majoritairement d'origine française et de religion catholique. Entre 1955 et 1970, c'est le début de l'urbanisation de Saint-Léonard. En moins de 14 années, la croissance démographique devient extrêmement importante (plus de 5526%). Le nombre d'habitants passe de 925 à 52 040 habitants. La majorité d'habitants constituée dès lors d'immigrants d'origine italienne.

Depuis 1971, la population de Saint-Léonard s'est davantage diversifiée. En 2016, les résidents étant nés à l'étranger représentent 79% des 78 305 habitants du quartier.⁴ L'arrondissement accueille désormais des populations venant de divers horizons du monde (Italie, Algérie, Haïti, Maroc, Viet Nam...). Selon le recensement de 2016, Saint-Léonard comptait 30 935 logements dont 94% sont en bons états. Près de 15,72 % de la population a un faible revenu. Cependant, le revenu moyen médian des habitants est de 51 797 \$.



Figure 1. Carte de l'arrondissement de Saint-Léonard, © Arrondissement de Saint-Léonard

⁴ (Ville de Montréal, 2014, 2018)

Crimes contre la personne

Homicides

De 2010 à 2018, au moins un (1) homicide par an a été relevé dans l'arrondissement. En revanche, aucun homicide n'a été signalé de 2019 à 2020. Atteint en 2018, le **pic des homicides est de quatre (4)**. Le premier pic était de trois (3) homicides ; atteint en 2010 et 2012. Si durant trois années (2013 - 2015) la tendance était stable à un homicide par an, elle a légèrement augmenté en 2016 et 2017 à deux homicides ; avant d'atteindre son pic à 2018. Globalement, la **tendance des homicides est à la baisse de 2010 à 2020**.

En comparant le nombre d'homicides enregistré durant les cinq dernières années (2016-2020) dans les PDQ des arrondissements voisins à Saint-Léonard⁵, le **PDQ 42 occupe le deuxième rang avec un total de huit (8) homicides comptabilisés**. Avec 11 homicides enregistrés durant la période susmentionnée, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PDQ 48) est à la tête du classement. Saint-Michel (PDQ30) occupe la dernière position avec un (1) homicide enregistré en 2016. C'est paradoxalement l'année qu'il y a eu moins d'homicides signalés quatre (4) dans l'ensemble des six (6) autres arrondissements.

L'arrondissement de Saint-Léonard représente environ 5,61% des crimes commis dans la ville de Montréal de 2010 à 2020. Quand l'arrondissement a connu ses



Figure 2. Tendances des homicides 2010 – 2020

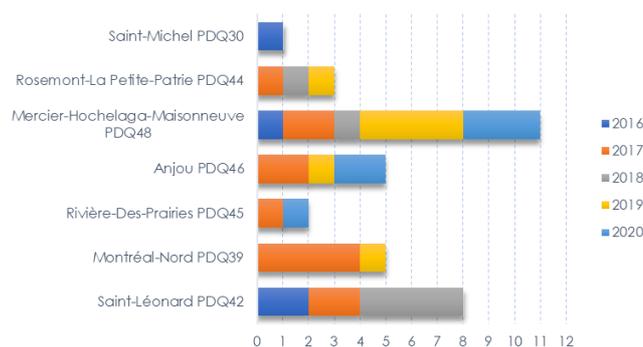


Figure 3. Bilan des homicides à Saint-Léonard et dans ses arrondissements voisins 2016 - 2020

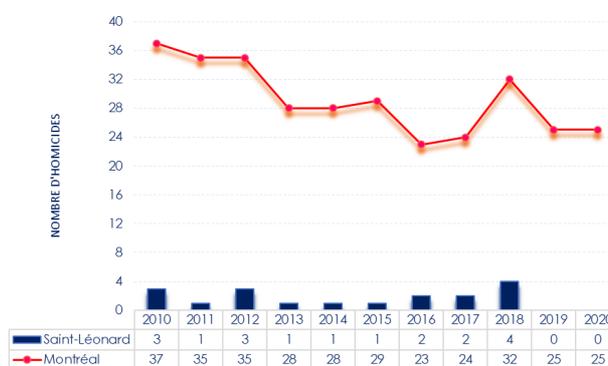


Figure 4. Tendances des homicides (Saint-Léonard vs Montréal 2010-2020)

pics d'homicides, Montréal en a également connu. Il n'y a toutefois pas une corrélation entre le nombre d'homicides commis à Saint-Léonard et ceux de l'ensemble de la ville de Montréal.

(PDQ45) ; au Sud, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PDQ48) et Rosemont-La Petite-Patrie (PDQ44) ; à l'ouest, Saint-Michel (PDQ30) ; et enfin à l'Est, Anjou (PDQ46).

⁵ En consultant la carte de l'île de Montréal (voir Figure 41, en annexe), les arrondissements voisins à Saint-Léonard sont au nord, Montréal-Nord (PDQ39) ; au nord-est, Rivière-Des-Prairies

Tentatives de meurtre

Durant la période 2010-2020, Saint-Léonard a connu trois principaux pics de tentatives de meurtre. En 2010, neuf (9) tentatives de meurtre ont été consignées et huit (8) en 2014 et 2019. La fréquence des tentatives des meurtres est irrégulière. C'est en 2011 et 2017 que des tentatives de meurtre étaient les plus basses, elles étaient au nombre d'un (1). **De 2010 à 2020, la moyenne est d'environ 4,5 tentatives des meurtres par an.**

En 2019 et 2020, le nombre d'homicides était nul pourtant les tentatives de meurtre étaient les plus élevées (8 et 6). En 2010 et 2018, l'arrondissement a connu respectivement 3 (trois) et 4 (quatre) homicides, mais les tentatives d'homicide étaient également importantes (9 et 5). **Il n'existe pas ainsi une corrélation entre les tentatives de meurtre et les homicides à Saint-Léonard.**

Voies de fait

La courbe des voies de fait présente quelque peu un aspect ondulatoire. **La tendance a été très à la hausse récemment, soit +61 % de 2017 à 2019. Toutefois, la moyenne des voies de fait est très élevée, avec environ 354 par an de 2010 à 2020.** Le point bas est de 286 en 2017. L'arrondissement a connu une augmentation importante des voies de fait les deux dernières années (2019 et 2020). Le pic des voies de fait est de 460 en 2019, connaissant ainsi une augmentation de près 42 %.

L'analyse des voies fait enregistrées les deux dernières années (2019 et 2020) permet de constater que la **majorité est commise**



Figure 5. Tendances des tentatives de meurtre 2010 - 2020



Figure 6. Tendances des homicides et tentatives de meurtre 2010-2020

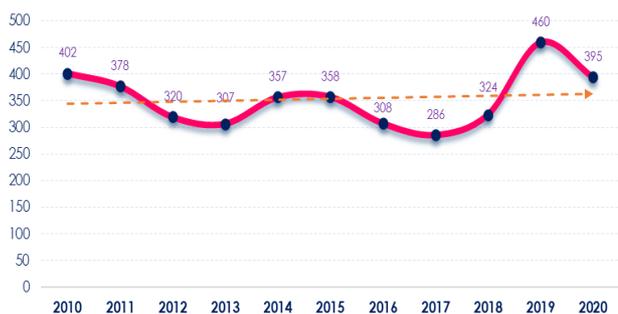


Figure 7. Tendances des voies de fait 2010 - 2020

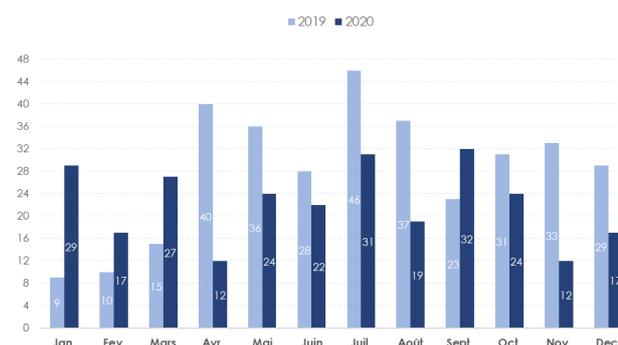


Figure 8. Tendances mensuelles des voies de fait 2019 et 2020

durant le mois de juillet, soit 13%. Le mois de mai suit avec 10% des voies fait. Puis, les mois d'avril, août, septembre et octobre représentent chacun, 9% des voies de fait consignées. Enfin, février est le mois qui connaît moins de voies de fait, soit 5%.

Agressions sexuelles

Le point bas des agressions sexuelles est en 2012 (25). La tendance des agressions sexuelles était fortement à la hausse de 2015 à 2019 (+79 %). Ces cinq dernières années (2016-2020), au minimum, 40 agressions sexuelles sont comptabilisées par an. Le nombre d'agressions sexuelles n'a cessé de grimper jusqu'à atteindre son pic, soit 50 en 2019. Toutefois, une légère baisse est observée en 2020 (-16%).

Vols qualifiés

En 2011, le pic des vols qualifiés est connu, près de 157 ont été dénombrés. Ils ont progressivement baissé jusqu'en 2014. Le nombre de vols qualifiés a considérablement chuté à partir de 2016 et atteint le point bas en 2017; ladite année, 57 vols qualifiés sont comptabilisés. Il y a une remontée du nombre de vols qualifiés, soit 96 en 2018 et 91 en 2020. La tendance 2010 à 2020 est tout de même à la baisse (-18,75%).

Agressions armées

De 2019 à 2020, les agressions armées ont augmenté à plus de 25%; elles sont passées de 147 à 184. Les données combinées de la fréquence mensuelle des agressions armées permettent de constater qu'elles sont similaires (novembre) ou se rapprochent (février, avril et mai). En ce qui concerne la proportion moyenne, le mois de mars vient en tête du classement avec près de 13% des agressions armées.

Autres infractions contre la personne

La courbe des autres infractions contre la personne commise de 2010 à 2020 est majoritairement fluctuante et la tendance est à la hausse (+17%). Deux périodes de quasi-stabilité sont identifiées 2010-2011 (177-176 infractions) et 2014-2015 (182-181



Figure 9. Tendances des agressions sexuelles 2010 - 2020



Figure 10. Tendances des vols qualifiés 2010 - 2020

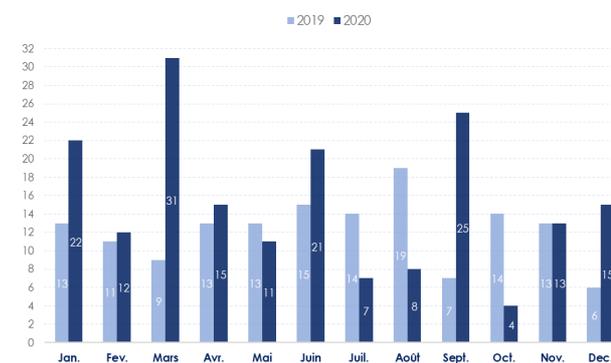


Figure 11. Tendances mensuelles des agressions armées 2019 et 2020



Figure 12. Tendances des autres infractions contre la personne 2010 - 2020

infractions). Le point bas est de 148 infractions recensées en 2016 et le pic fut de 231 infractions en 2019.

Violences

Globalement, entre 2017 et 2019, l'ensemble des violences a significativement augmenté (23%). Les violences conjugales ont connu un progrès de plus 12 %, les violences intrafamiliales 15 %, les victimes d'une connaissance près de 15 % et enfin, les victimes d'un agresseur étranger ou inconnu 15,60 %.

La compilation des données (2017 – 2019) sur la relation victime-suspect de violence informe qu'en moyenne, 30% sont des victimes d'un agresseur étranger (ou inconnu) et les victimes de violence intrafamiliale 14%. Par ailleurs, les victimes d'une connaissance et les victimes de violence conjugale représentent chacune 30 %.

La moyenne des victimes de violence selon les tranches d'âge a connu une évolution peu significative de 2017 à 2019. Si la tranche de [0 – 17 ans] a connu une hausse en passant 14,70 % à 16,70 % (+2 %) ; ainsi que celle de [35 – 64 ans] qui est passée 38,90 % à 40 % de (+1,1 %). Cependant, la tranche d'âge de [18 – 34 ans] est en baisse allant de 41,70 % à 38,50 % (-3,2 %).

Selon les données sur la proportion moyenne des victimes de violence des années (2017-2019), la tranche d'âge de [18 – 34 ans] représente environ 40 %, suit celle de [35 – 64 ans] avec 39 %, puis celle de [0 – 17 ans] correspondant à 16 % et enfin, la tranche d'âge de [65 – 64 ans] estimée à environ 5%.

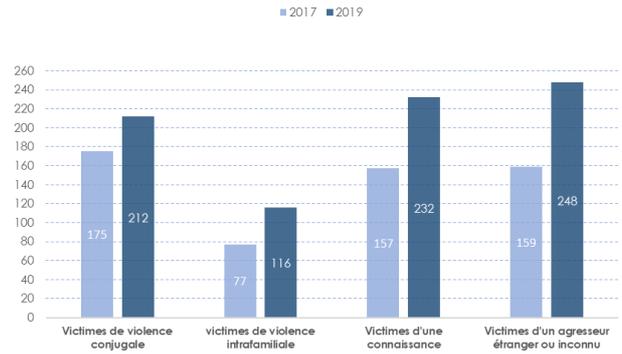


Figure 13. Tendances de la relation victime-suspect de violence 2017 et 2019

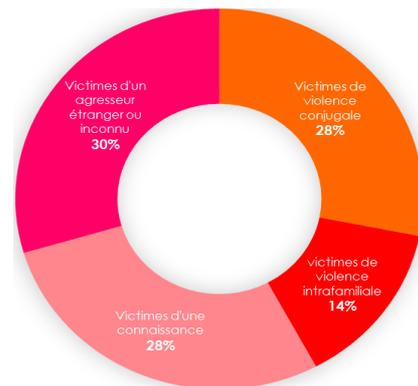


Figure 15. Moyenne de la relation victime-suspect de violence 2017 et 2019

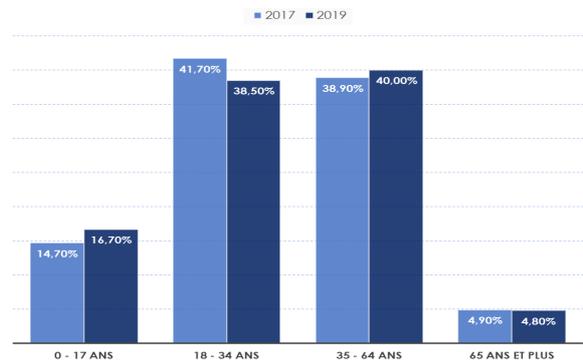


Figure 14. Tendances des victimes de violences 2017 et 2019

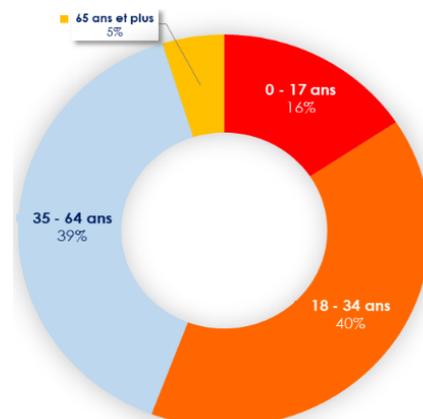


Figure 16. Moyenne des victimes de violence selon l'âge en 2017 et 2019

Crime contre la propriété

Crimes d'incendie

Le pic des crimes d'incendie est de 25 ; il est atteint en 2010. Depuis lors, la courbe des crimes d'incendie a évolué en dents de scie tout en restant décroissante, jusqu'en 2015. De 2015 à 2016, les crimes d'incendie sont restés stables à 11. En 2017, la courbe est remontée à 18 avant de chuter vers son point bas (7) en 2018. Le nombre de crimes d'incendie remonte depuis 2019 (14) et est à 17 en 2020.



Figure 17. Tendances des crimes d'incendie 2010 - 2020

Introductions par effraction

La tendance des introductions par effraction de 2010 – 2020 est fortement à la baisse (-69,43 %). Le pic de la courbe est de 530 introductions par effraction en 2010. En 2011, elle a connu une chute brusque et était à 391. Depuis 2012, elle se décline en trois principales phases : 2013 - 2015 ; 2015 - 2017 et 2017 - 2020. Les deux premières phases ont une certaine similitude avec des baisses dans les années intermédiaires (2014 et 2016) et de légères hausses dans les années suivantes (2015 et 2017). Enfin, la dernière phase s'identifie par la baisse persévérante des introductions par effraction jusqu'au point bas, 162 en 2020.

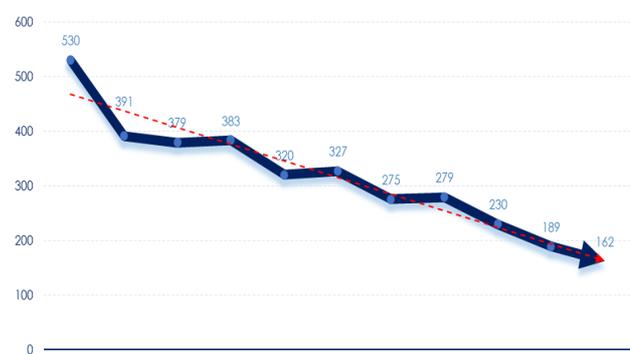


Figure 18. Tendances des introductions par effraction 2010 - 2020



Figure 19. Tendances des vols de véhicules à moteur 2010 - 2020

Vols de véhicules à moteur

La courbe des vols de véhicules à moteur présente sa première phase de croissance de 2010 à 2012. Elle est quittée de 437 vols de véhicules à moteur (2010) pour atteindre son pic à 485 (2012). Sa seule phase de décroissance progressive est de 2013 à 2016. Le point bas est ainsi connu en 2016, avec 245

vols de véhicules à moteur. Cependant malgré la tendance globalement à la baisse, la deuxième phase de croissance de la courbe est de 2016 à 2020. On passe de 264 à 296 vols de véhicules à moteur ; soit une augmentation de +20,82%.

Vols simples

De 2010 à 2020, le nombre de vols simples est resté important, bien que la tendance soit significativement à la baisse (-48,50%). Le pic était à 1297 vols simples en 2010. Deux périodes de plus de deux années de baisse de vols simples sont identifiées. De 2014 à 2016, le nombre de vols simples a chuté de 990 à 839, puis est remonté à 944 en 2017. Et durant la période 2017 à 2020, la courbe des vols simples a repris sa décroissance et atteint son point bas (668) en 2020.

Vols de – 5000 \$

En 2019, les vols de – 5000\$ (vols à la tire⁶ et autres types de vols) représentaient environ 40 % des vols simples et environ 36 % en 2020. La compilation des données de 2019 et 2020 permet de constater que le mois de décembre compte la majorité des vols de -5000 \$ (12%). Le mois d'août suit avec environ 10% des vols de -5000 \$. Les mois de juin et juillet ont enregistré 9%. Février, avril, mai et novembre enregistrent le nombre le plus bas de vols de -5000 \$.

Possession des biens volés

En 2010, la courbe de possession des biens volés était à son pic (32). L'année suivante (2011), elle a connu une décroissance rapide de -40,63% (soit -19 possessions des biens volés). Cette chute s'est poursuivie et a atteint son point bas (3) en 2012. Durant les trois années suivantes (2013-2015), la courbe de possession des biens volés s'est mise à croître au point d'atteindre 21 en 2015. Entre 2016 et 2018, la



Figure 20. Tendances des vols simples 2010 - 2020

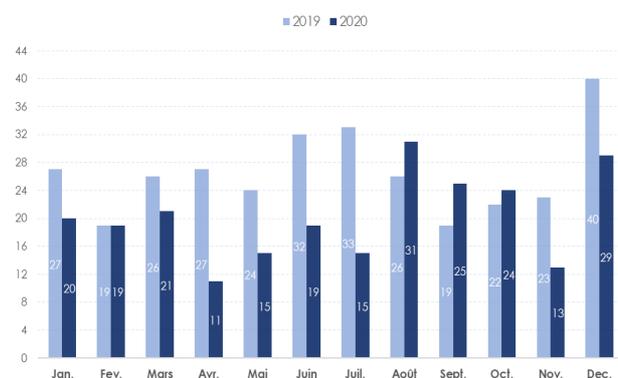


Figure 21. Tendances mensuelles des vols de -5000 \$ (2019-2020)



Figure 22. Tendances de biens volés 2010 - 2020

courbe a été fluctuante. Depuis 2018, la courbe de possession des biens volés est croissante et a atteint à nouveau 21 en 2020. Il n'existe pas une corrélation entre la possession de biens volés et la progression des années de 2010 à 2020.

⁶ Les vols à la tire représentent environ 9% (27/318) des vols de -5000 \$ en 2019 et 14 % (30/212) en 2020.

Fraudes

La tendance des fraudes est fortement à la hausse⁷. De 2010 à 2020, le nombre de fraudes a augmenté de + 126,6 %. Deux courtes périodes de baisse des fraudes sont déterminées. La première de 2011 à 2012 (-17,5%), où le point bas est connu, soit 156. Moins importante que la précédente, la seconde période de baisse des fraudes est relevée entre 2013 et 2014 (-8,6%). Depuis 2015, la courbe des fraudes est sans cesse croissante. Le pic est de 435 fraudes en 2020.

En termes de proportion moyenne de fraudes, s'appuyant sur les données de 2019 et 2020, les fraudes à l'identité sont plus importantes, soit 41 %. Suivent, d'autres fraudes (non précisées) qui représentent 38 % et les fraudes de carte de service (14 %). Les fraudes par chèque sont estimées 5 % de l'ensemble des fraudes. Les fraudes les moins importantes sont les fausses réclamations au gouvernement (1%), fraudes au guichet automatique (1 %), fraudes au transport (0 %) et le changement d'étiquette (0%).

Méfais

Les méfaits durant la période 2010 à 2020 connaissent une tendance fortement à la baisse (-65,6 %). En se fiant au coefficient de détermination linéaire de Pearson ($R^2 = 0,8278$), la probabilité que la tendance se maintienne à la baisse est considérable, dans les années futures. Le pic de la courbe d'évolution des méfaits est de 482 (2010). De 2011 à 2020, la seule hausse des méfaits connue est de 238 en 2017. Le nombre de méfaits reste tout même important, le point bas est 166 en 2020.



Figure 23. Tendances des fraudes 2010 - 2020

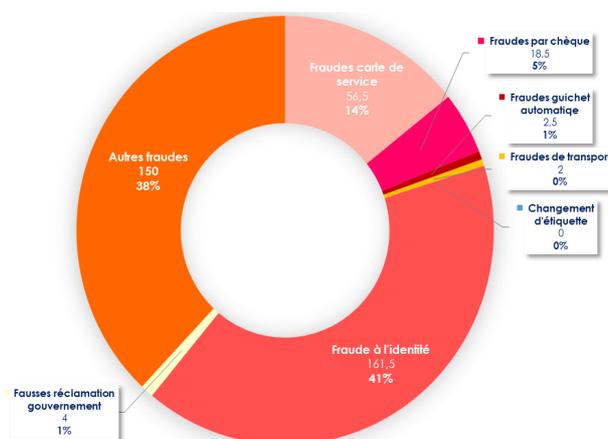


Figure 24. Moyenne des différentes fraudes 2019 et 2020



Figure 25. Tendances des méfaits 2010 - 2020

⁷ Le coefficient de détermination, $R^2 = 0,8432$.

Enfreintes aux autres lois et règlements

Prostitution

Globalement, le nombre d'infractions en lien avec la prostitution est très faible à Saint-Léonard. La moyenne de 2010 à 2020 est de 1,82/an. La courbe de l'évolution de la prostitution (2010 - 2020) présente quatre principales phases (instabilité, croissance, stabilité et nulle). Au cours de la période d'instabilité (2010 - 2012), le nombre d'infractions est passé de 1 (2010) à 3 (2011) et a chuté de nouveau à 1 (2012). La période de croissance est 2012 à 2014, la courbe a progressé et a abouti à son pic, 4 en 2014. De 2014 à 2016, les infractions en lien avec la prostitution sont restées à 4. **Depuis les quatre dernières années (2017 - 2020), aucune infraction en lien avec la prostitution n'est observée.**



Figure 26. Tendances de la prostitution 2010 - 2020



Figure 27. Tendances des infractions relatives aux armes à feu 2010 - 2020

Infractions relatives aux armes à feu

Bien qu'étant à la baisse, les infractions relatives aux armes à feu durant la période 2010 - 2020 présentent une courbe majoritairement fluctuante. Après avoir chuté à 10 en 2016 (comme en 2011), le nombre d'infractions relatives aux armes à feu, a connu une phase de croissance durant deux années (2017 et 2018). Puis, il fut stable (14) durant les deux années suivantes (2018 - 2019). Le pic (20) est connu en 2011 et point bas (7), en 2020.



Figure 28. Tendances des infractions contre l'administration de la loi et de la justice 2010 - 2020

Infractions contre l'administration de la loi et de la justice

La courbe des infractions contre l'administration de la loi et de la justice se décline en trois paliers de légères croissances (2010-2012, 2013-2015 et 2016-2019) et trois années de décroissances remarquables (2013,

2016 et 2020). Le pic de ces infractions (261) est enregistré en 2012 et le point bas (111) en 2020. **La tendance des infractions contre l'administration de la loi et de la justice est à la baisse, mais le nombre reste important.**

Autres infractions au Code criminel

De 2010 à 2020, la courbe des autres infractions au Code criminel a atteint un pic inédit (1267) en 2011. Le point bas (12) est identifié en 2016. Depuis 2017, la courbe des autres infractions au Code criminel croît progressivement. Elle s'est achevée à 42 en 2020.

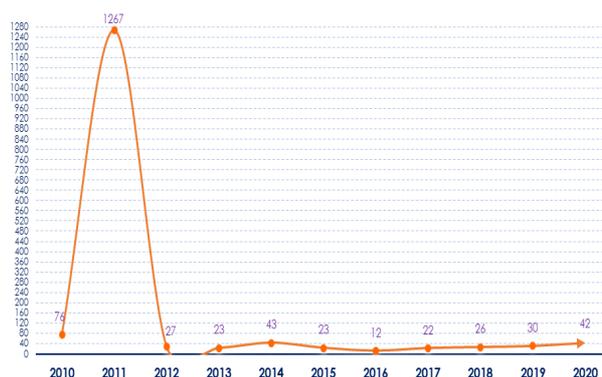


Figure 29. Tendances des autres infractions au Code criminel 2010 - 2020

Infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux ; et provenance des suspects des crimes

Infractions en lien aux drogues et autres substances

De 2010 à 2013, la courbe des infractions en lien aux drogues et autres substances présente une légère décroissance (-6, 85 %). L'année suivante (2014), la courbe s'illustre avec une croissance de +25 % (85). Entre 2014 et 2016, une autre décroissance assez considérable est enregistrée près de -26 %. En 2017, le pic des infractions en lien aux drogues et autres substances relevé, soit 118. Contrairement aux précédentes, on constate une troisième phase de décroissance (2017 -2020) plus importante (-50 %). Le point bas (58) est ainsi admis en 2020.

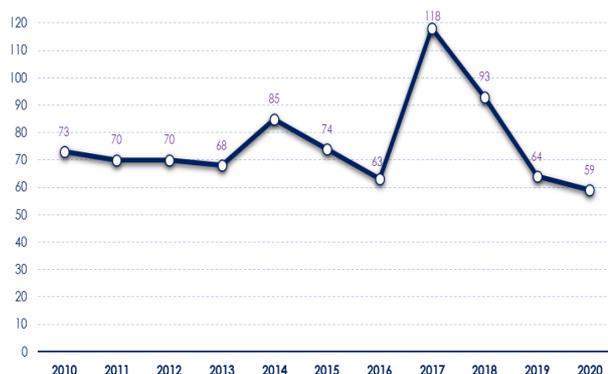


Figure 30. Tendances des infractions en lien aux drogues et autres substances 2010 - 2020

Infractions aux lois fédérales

Les infractions aux lois fédérales au cours de la période 2010 – 2020 sont relativement faibles, soit en moyenne 2 par an. La croissance de sa courbe est néanmoins observable les deux dernières années (2019 et 2020). Elle a atteint son pic (5) en 2020. Deux points bas (0) sont enregistrés en 2012 et 2015.



Figure 31. Tendances des infractions aux lois fédérales 2010 - 2020

Infractions aux lois provinciales

Au cours de la période 2010 – 2012, la courbe des infractions aux lois provinciales connaît une décroissance allant de 16 à 9 (point bas). De 2012 à 2016, la croissance des infractions aux lois provinciales est progressive et a atteint 23. Puis une autre décroissance est relevée durant une année (2016-2017). **De 2019 à 2020, une croissance record de la courbe des infractions aux lois provinciales est observée (+247, 62 %).** L'adoption de nouvelles lois provinciales en raison de pandémie de la COVID-19 pourrait expliquer ce pic brusque de 73 infractions en 2020.



Figure 32. Tendances Infractions aux lois provinciales 2010 – 2020

Infractions aux règlements municipaux

Le pic des infractions aux règlements municipaux est enregistré en 2011, soit 179. Les deux années suivantes, le nombre d'infractions aux règlements municipaux a connu une baisse considérable précisément -28 % (2012) et -48 % (2013). C'est effectivement en 2013 que le point bas de la courbe est constaté (66). Depuis 2015, une croissance fulgurante de la courbe des infractions aux règlements municipaux est observable durant deux périodes : 2015 – 2016 (+87 %) et 2017 – 2019 (+52 %). Une autre décroissance importante est relevée en 2020 (99), soit -44 %. La courbe de tendance linéaire est dans l'ensemble irrégulière ($R^2 = 0,001$).



Figure 33. Tendances aux règlements municipaux 2010-2020

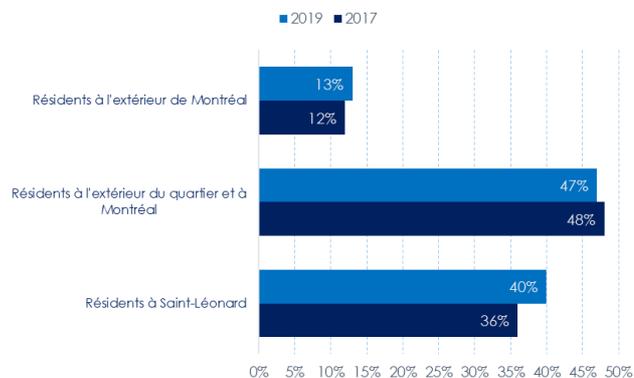


Figure 34. Provenance des suspects de crimes en 2017 et 2019

crimes ne résident pas dans le quartier de Saint-Léonard. Plus précisément, 48 % des suspects proviennent d'autres quartiers de Montréal et 13 % de l'extérieur de la ville. Ce qui implique la nécessité d'élaborer des stratégies concertées avec d'autres arrondissements; afin de mieux prévenir les crimes à Saint-Léonard.

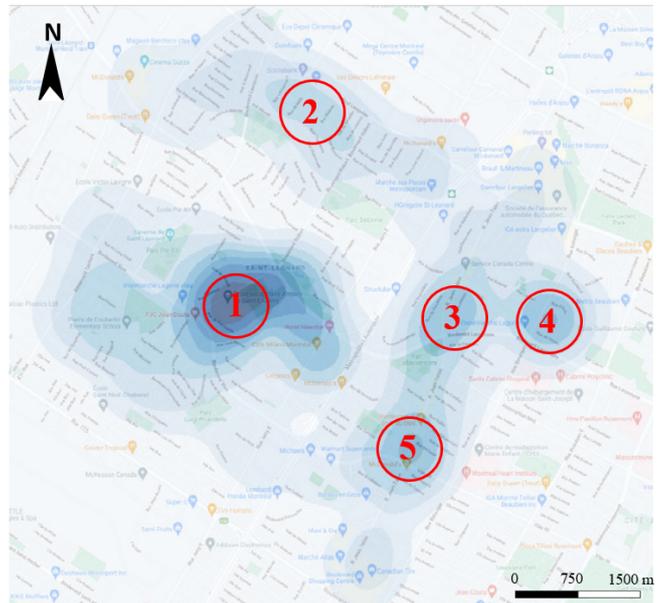
Provenance des suspects des crimes

Entre 2017 et 2019, le nombre de suspects de crimes résidents à Saint-Léonard a augmenté de 4%. Ils représentent 40 % en 2019. Ainsi, 60 % des suspects de

Points chauds et accident de la circulation

Points chauds

L'une des rares études récentes ayant abordé et cartographié les points chauds du quartier est celle du CIPC (2021). Elle s'attarde particulièrement sur les points chauds des crimes contre la personne subis par les jeunes. Les épïcètres de cinq principaux points identifiés : 1) la zone de l'École secondaire Antoine de Saint-Exupéry (le plus important) ; 2) le secteur entre le boulevard Langelier et la partie Nord-ouest du parc Ferland ; 3) Croisement du boulevard Lacordaire et la rue Jean-Talon (en allant vers l'ouest) ; 4) Intersection du boulevard Lacordaire et la rue Belanger (en allant vers l'ouest) et enfin ; 5) Embranchement boulevard Viau et rue Jean-Talon (en allant vers l'ouest). Par ailleurs, dans un article web de Radio-Canada, le point chaud pour le vol dans les voitures est identifié à l'intersection de l'A-40 et le boulevard Lacordaire (Rocha & Meloche-Holubowski, 2018).



Accident de la circulation

En 2017, aucune collision mortelle n'a été enregistrée ; tandis qu'en 2019, une a été recensée. Cependant, le nombre de collisions avec blessés graves a été réduit en 2019 (4) par rapport à l'année 2017 (7). **Malgré une légère réduction de collisions avec blessés légers en 2019 (-10 %), elles sont restées importantes, soit 214.** En moyenne, au cours des années 2017 et 2019, les collisions des piétons et cyclistes restent quasiment stables, mais préoccupantes (respectivement en moyenne 57,5 et 7,5).

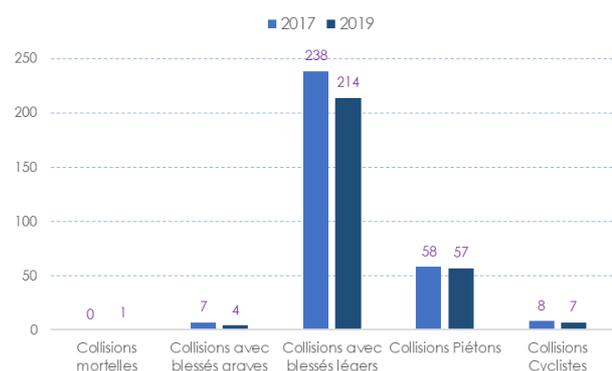


Figure 36. Accidents de la circulation 2017 et 2019

Conclusion

Enjeux principaux

Crime contre la personne

En termes de proportion des crimes contre la personne, **les voies de fait sont plus importantes et représentent plus de la moitié des crimes contre la personne depuis une dizaine d'années (2010-2020)**. Les trois années récentes (2018-2020), les proportions moyennes des crimes contre la personne sont ainsi classées par ordre décroissant :

- 1- voies de fait 54% (390) ;
- 2- autres infractions contre la personne 27% (199) ;
- 3- vols qualifiés 12% (88,33) ;
- 4- agressions sexuelles 6% (44,67) ;
- 5- tentatives de meurtre 1% (6,33) ;
- 6- homicide presque 0% (1,33).

Ces constats méritent une attention particulière. Le fait que les homicides, tentatives de meurtre et les agressions sexuelles représentent moins de 8% des crimes contre la personne, ne signifie pas qu'ils ne sont pas préoccupants. Ils ont en effet un poids plus important en termes de gravité (voir Tableau 2 en annexe). En effet, l'indice de gravité de la criminalité permet d'apprécier le poids des divers crimes (Wallace et al., 2009). **Parlant des homicides, de 2016 à 2020, par rapport à ses quartiers voisins, Saint-Léonard est au deuxième rang (8 homicides).**

Crime contre la propriété

De 2018 à 2020, les proportions des crimes contre la propriété sont ainsi classées par ordre décroissant :

- 1- vols simples 42 % (784,67) ;
- 2- fraudes 21% (386) ;
- 3- vols de véhicules à moteur 15 % (288) ;

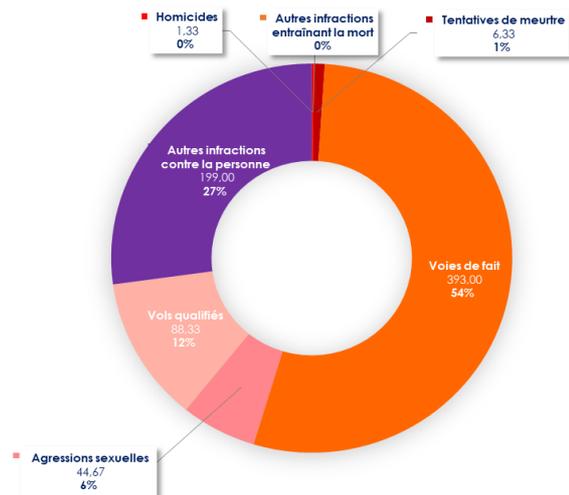


Figure 37. Proportion des crimes contre la personne 2018-2020

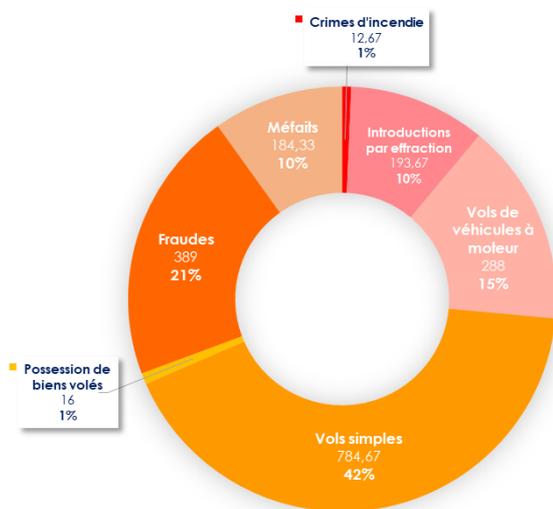


Figure 38. Proportion des crimes contre la propriété 2018-2020

- 4- introductions par effraction 10 % (193, 67) ;
- 5- Méfaits 10 % (184, 33) ;
- 6- Possession de biens volés 1% (16) ;
- 7- Crimes d'incendie 1% (12,67).

Durant la période 2010 – 2020, **les vols simples ont représenté la majorité des crimes contre la propriété à près de 43 %**. Les fraudes ont commencé prendre de l'importance à partir de la période 2016-2020, tandis que les introductions par effraction ont régressé. Cependant, les vols de véhicules à moteur sont en progrès depuis 2017, après une chute de près de la moitié entre 2012 et 2016.

Enfreintes autres lois et règlements

De 2018 à 2020, les enfreintes aux autres lois et règlements représentent proportionnellement : 76% (142,67) infractions contre l'administration de la loi et de la justice ; 18 % (32,67) autres infractions au Code criminel ; et enfin, 6% (11,67) infractions relatives aux armes à feu.

Infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux

Au cours de la période 2018-2020, les proportions des infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux par ordre décroissant sont : les règlements municipaux 56 % (143) ; les lois réglementant certaines drogues et autres substances 28 % (72) ; les infractions aux lois provinciales 15 % (37,33) ; et infractions aux lois fédérales 1 % (3,67).

Violences, suspect des crimes et accident de la circulation

Les tranches d'âges majoritairement victimes de violences sont celles des jeunes de [18 – 34 ans] et celles des [35 – 64 ans], chacune représente environ 40% des cas de violence. Les actes de violences conjugales et intrafamiliales sont en progressions dans l'arrondissement.

La majorité des auteurs des actes criminels commis dans le quartier n'y réside pas (près de 60 % des suspects). **Concernant les collisions, celles avec blessés légers**

demeurent importantes, ainsi que les collisions des piétons. Ce qui pourrait impacter négativement la pratique de la mobilité active à Saint-Léonard.

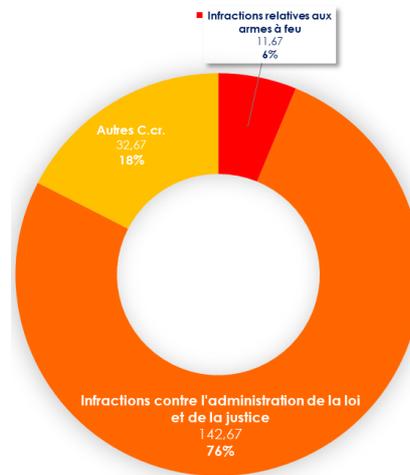


Figure 39. Proportion des enfreintes autres lois et règlements 2018-2020

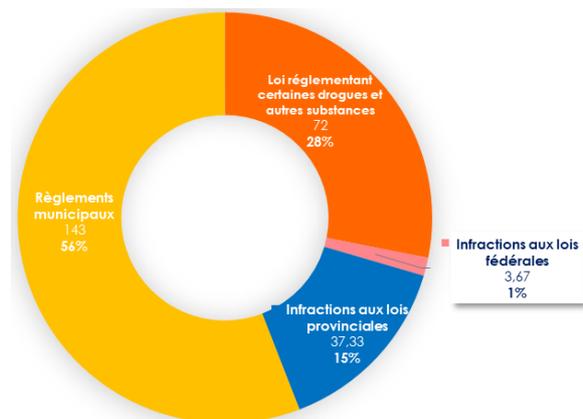


Figure 40. Proportion des infractions aux lois fédérales, provinciales et règlements municipaux 2018 - 2020

Recommandations

Ce portrait de sécurité pourrait justifier la pertinence à maintenir ou réexaminer les stratégies de prévention en sécurité urbaine existantes; voir d'initier de nouvelles stratégies. Ce, tout étant conscient du fait qu'en matière de sécurité urbaine, les enjeux principaux ne sauraient se dégager exclusivement par l'étude statistique des données policières. Il importe en outre de mener des enquêtes de victimisation afin d'apprécier le sentiment de sécurité des citoyens. En effet, les crimes n'ont pas tous le même niveau de gravité en criminologie et tous les individus n'en ont pas la même perception. Aussi, l'absence ou le nombre peu important de certains crimes ne signifient pas forcément qu'ils n'existent pas dans l'arrondissement (c'est le cas des crimes en lien avec la prostitution).

S'agissant globalement de la sécurité urbaine dans l'arrondissement de Saint-Léonard, la vision stratégique doit être élaborée en tenant compte des crimes dont les tendances sont à la hausse, sans toutefois négliger ceux dont la tendance est à la baisse. De plus, cette vision devrait tenir compte de la nécessité d'impliquer les quartiers voisins, car moins de la moitié (40%) des auteurs d'actes criminels commis à Saint-Léonard y résident.

Un accent particulier devrait se porter sur divers crimes prédominants par des études plus spécifiques afin de déterminer les différents facteurs contextuels, les modes opératoires et suggérer des stratégies de

prévention adéquates. À titre d'illustration, une étude sur les points chauds en fonction des différents types de crimes (fréquence et les moments de la journée) serait pertinente. Autant, la violence subie et perçue dans les établissements scolaires et leur environnement immédiat mérite une attention particulière (École secondaire Antoine de Saint-Exupéry).

Pour les prochaines études semblables à Saint-Léonard, dans l'intérêt de ressortir des mesures statistiques plus rigoureuses sur la criminalité, la base de données du PDQ 42 devrait être accessible au responsable de la mission. Tout en préservant la confidentialité sur les victimes et les suspects, il est essentiel d'avoir accès directement aux données des plaintes des citoyens et l'ensemble des cas de flagrant délit étant enregistrés directement par le PDQ 42. À cet effet, des autorisations devraient être accordées par le SVPM dans le but d'assurer la transparence des données et moins de pénibilités à les collecter.

Enfin, ce type d'études sur la sécurité urbaine à Saint-Léonard, ainsi que d'autres sur le sentiment de sécurité, devraient se mener de manière périodique et systématique (au moins, bisannuellement). À moyen terme, la réalisation d'un diagnostic de sécurité permettra de révéler plus globalement diverses spécificités afférentes à la sécurité urbaine dans l'arrondissement.

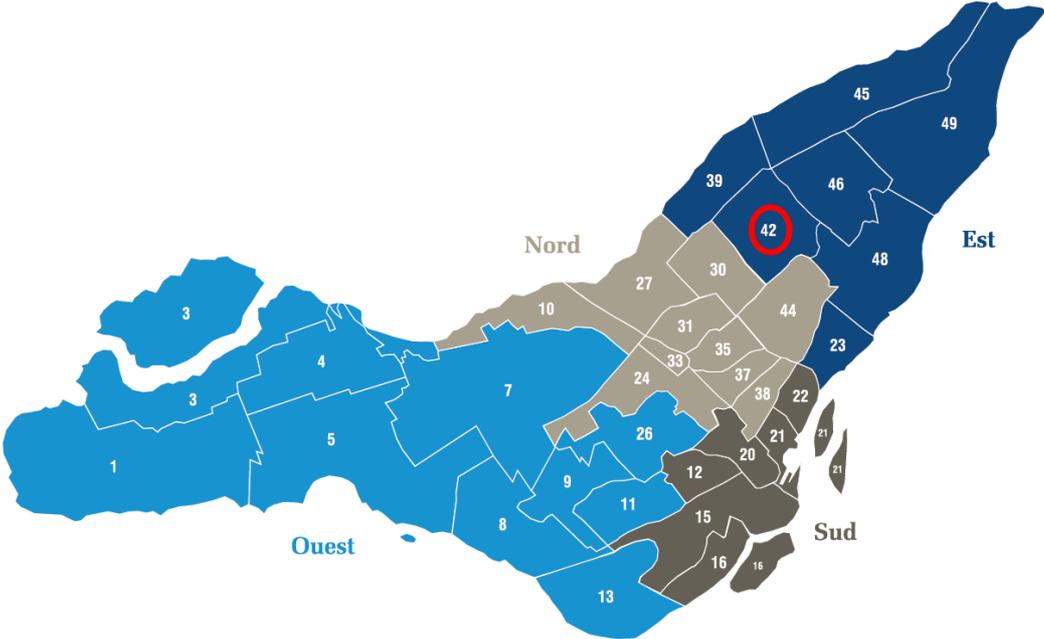
Références bibliographiques

- Alvarez, J. (2006). *Réalisation d'un diagnostic de sécurité : Trousse à l'intention des collectivités locales* (INSPSQ-2005-069 ; p. 146). Institut national de santé publique / Centre international pour la prévention de la criminalité / Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- CIPC. (2008). *Rapport international prévention de la criminalité et sécurité quotidienne : Tendances et perspectives* (p. 282). Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).
- CIPC. (2021). *Rapport sur la violence commise et subie chez les jeunes de Montréal, 2e édition* (p. 70). Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).
- Cusson, Maurice. (1983). *Le contrôle social du crime*. Presses universitaires de France ; WorldCat.org.
- Gouvernement du Québec. (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Laforest, J., Maurice, P., & Bouchard, L. M. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante>
- Ministère de la sécurité publique. (2016). *Criminalité au Québec : Principales tendances 2015*. Gouvernement du Québec.
- OMS. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé* (N° HV6625). Organisation mondiale de la santé.
- Rocha, R., & Meloche-Holubowski, M. (2018, mai 1). Portrait de la criminalité à Montréal. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1083447/crimes-criminalite-vols-mefaits-ville-montreal-police-spvm>
- Service statistique ministériel de la sécurité intérieure. (2019). *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité* (p. 123). Ministère de l'Intérieur. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>
- SVPM. (2011). *Du présent au futur* (p. 25) [Rapport annuel 2010]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2012). *Ancré dans sa communauté* (p. 54) [Rapport annuel 2011]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2013). *Voué à la sécurité des Montréalais* (p. 58) [Rapport annuel 2012]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2014). *Une approche citoyens* (p. 55) [Rapport annuel 2013]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2015). *Innovateurs dans notre approche* (p. 48) [Rapport annuel 2014]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2016). *Rapport annuel 2015* (p. 21). Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2017). *Rapport annuel 2016* (p. 21). Service de police de la Ville de Montréal.

- SVPM. (2018a). *Rapport annuel 2017* (p. 21). Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2018b). *Profil de la criminalité 2017* (p. 7) [Poste de quartier 42]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2019). *Rapport annuel 2018* (p. 20). Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2020a). *Rapport annuel 2019* (p. 20). Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2020b). *Profil de la criminalité 2019* (p. 7) [Poste de quartier 42]. Service de police de la Ville de Montréal.
- SVPM. (2021). *Portrait de la criminalité ciblé par catégorie d'âge des victimes et suspects : 1er janvier 2019 au 30 juin 2021* (p. 17) [Rapport statistique : Poste de quartier 42]. Service de police de la Ville de Montréal.
- Ville de Montréal. (2014). *Profil sociodémographique : Arrondissement de Saint-Léonard*. Montréal en statistiques.
- Ville de Montréal. (2018). *Profil sociodémographique : Arrondissement de Saint-Léonard (Recensement 2016)*. Montréal en statistiques.
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A., & Babyak, C. (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : Présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Statistique Canada-No 85-004-X.
- Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2007). Evidence-Based Crime Prevention. In B. C. Welsh & D. P. Farrington (Éds.), *Preventing Crime : What Works for Children, Offenders, Victims and Places* (p. 1-17). Springer. https://doi.org/10.1007/978-0-387-69169-5_1

Annexe

Figure 41. Identification du PDQ 42 dans la carte des PDQ du SVPM



Source: SPVM

Tableau 1. Données sur la criminalité et la violence à Saint-Léonard 2010-2020

Année	Crimes contre la personne							Crimes contre la propriété							Autres infractions au Code criminel				Autres lois et règlements			
	Homicides	Autres infractions entraînant la mort	Tentatives de meurtre	Voies de fait	Agressions sexuelles	Vois qualifiés	Autres infractions contre la personne	Crimes d'incendie	Introductions par effraction	Vois de véhicules à moteur	Vois simples	Possession de biens volés	Fraudes	Méfais	Prostitution	Infractions relatives aux armes à feu	Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	Autres C.cr.	Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Infractions aux lois fédérales	Infractions aux lois provinciales	Règlements municipaux
2010	3	0	9	402	38	112	177	25	530	437	1297	32	192	482	1	15	240	76	73	1	16	134
2011	1	0	1	378	30	157	176	18	391	480	1041	13	189	340	3	20	254	1267	70	1	14	179
2012	3	0	3	320	25	119	204	20	379	485	1053	3	156	322	1	10	261	27	70	0	9	127
2013	1	0	3	307	32	108	160	14	383	408	849	18	221	307	3	16	219	23	68	2	12	66
2014	1	0	8	357	30	104	182	16	320	389	990	18	202	251	4	12	226	43	85	1	19	82
2015	1	0	2	358	28	115	181	11	327	311	940	21	218	245	4	14	231	23	74	0	22	69
2016	2	0	3	308	41	83	148	11	275	245	839	10	260	209	4	10	130	12	63	2	23	129
2017	2	0	1	286	40	57	200	18	279	264	944	19	283	238	0	11	147	22	118	4	15	116
2018	4	0	5	324	42	96	159	7	230	276	899	11	337	197	0	14	144	26	93	2	18	154
2019	0	0	8	460	50	78	231	14	189	292	787	16	395	190	0	14	173	30	64	4	21	176
2020	0	0	6	395	42	91	207	17	162	296	668	21	435	166	0	7	111	42	59	5	73	99

Source : ©Adaptation CSL, compilation des données des rapports annuels du SPVM

Tableau 2. Exemples de poids utilisés pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité

Infraction	Poids
	Nombre
Meurtre au premier et au deuxième degré	7 042
Homicide involontaire	1 822
Tentative de meurtre	1 411
Agression sexuelle de niveau 3	1 047
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	988
Agression sexuelle de niveau 2	678
Vol qualifié	583
Voies de fait de niveau 3	405
Usage d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction	267
Agression sexuelle de niveau 1	211
Introduction par effraction	187
Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur	172
Vol de plus de 5 000 \$	139
Fraude	109
Possession d'une arme	88
Vol de véhicules à moteur	84
Voies de fait de niveau 2	77
Poids moyen ⁸	69
Contrefaçon de monnaie	69
Menaces proférées contre une personne	46
Harcèlement criminel	45
Vol de moins de 5 000 \$	37
Méfait	30
Voies de fait de niveau 1	23
Défaut de comparaître	16
Fait de troubler la paix	9
Possession de cannabis	7

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers⁹

⁸ Le **poids moyen** représente une moyenne calculée à l'aide des données relatives à toutes les infractions du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-004-x/2009001/too1-fra.htm>

La présente étude s'adresse principalement aux citoyen.nes, élu.es locaux et divers intervenants communautaires de l'arrondissement de Saint-Léonard. Elle a été élaborée dans le souci de mieux éclairer les divers acteurs sur la sécurité urbaine dans l'arrondissement ; et de mettre à la disposition des diverses parties prenantes, un outil objectif de réflexion. Ce, en vue de mieux préparer le prochain forum citoyen en sécurité urbaine de Saint-Léonard. L'étude dresse un état des lieux de la sécurité urbaine à Saint-Léonard et en dégage les principaux enjeux. Suivant une démarche d'analyse longitudinale, les données des onze dernières années (2010-2020) en matière de criminalité et d'accident de la circulation à Saint-Léonard ont été examinées. Le vœu ultime étant de poser un regard rétrospectif commun sur les enjeux de sécurité urbaine, afin d'inscrire l'arrondissement de Saint-Léonard dans une démarche de *prévention fondée sur la connaissance*.

ISBN 978-2-9820849-0-2

